

■ **Acro-Line Sàrl**, à Corsier-sur-Vevey, CH-550-1051657-6, fourniture et pose de moyens de sécurité en toiture, notamment par le biais de méthodes acrobatiques (FOSC du 19.09.2007, p. 14/4116850). Statuts modifiés le 15 juin 2009. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Selon déclaration des gérants du 15 juin 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Le capital social de CHF 20'000 est maintenant composé de 200 parts sociales de CHF 100. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Giazzi Andrea, élu président des gérants, et Légeret Jean-Daniel sont désormais titulaire chacun de 100 parts de CHF 100.
Registre journalier no 10808 du 03.07.2009
(05127266 / CH-550.1.051.657-6)